Pour en savoir plus et commander

les Chèques-Cadeaux du PAYS de POUZAUGES

contactez...

Par courrier :

Chèques-Cadeaux du Pays de Pouzauges
Elise Dagusé
Communauté de Communes
La Fournière - 85700 POUZAUGES

Par e-mail :

cheques.cadeaux@paysdepouzauges.fr

100% achat local

Les Chèques-Cadeaux du PAYS de POUZAUGES avec :

- AEP Association des Entreprises de Pouzauges
- UCAB Union des Commerçants et Artisans du Boupère
- ARTECOM Artisans et Commerçants de Montournais
- CESAC Comité d'Entente Sèvremontain d'Artisans et de Commerçants
- Club d'Entreprises du Pays de Pouzauges
- Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Pays de Pouzauges En Vendée

ArtéCom Artisans et Commerçants de Montournais

CLUB D'ENTREPRISES du Pays de Pouzauges

CESAC

U.C.A.B Union des Commerçants & Artisans du Boupère

AEP COMMERÇANTS ARTISANS ET SERVICES

Crédit Mutuel

CA

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Région PAYS DE LA LOIRE

IMAGES EDITION MULTIMEDIA - 02 51 57 12 57 - www.corc-images-fr.fr

OFFREZ LE CHEQUE-CADEAU PAYS DE POUZAUGES JUSQU'A 171 € PAR SALARIÉ

100% Local

J'offre le chèque-cadeau à mes salariés !

Soutenons Nos Artisans & Commerçants

Comité d'entreprises, Chef d'entreprise

OFFREZ

le chèque-cadeau local !

C'est une formidable occasion de faire découvrir ou redécouvrir aux bénéficiaires des chèques-cadeaux le commerce et l'artisanat du Pays de Pouzauges, et une opportunité pour vous de participer activement au dynamisme local.

POUR VOTRE ENTREPRISE :

- Plus efficace qu'une prime.
- Une exonération des charges sociales.
- Une offre souple et économique, sans montant minimum de commande et avec le choix du montant.
- L'assurance de faire plaisir en donnant accès à un large choix de boutiques partenaires (+ de 130 boutiques).
- Une véritable politique d'économie locale et circulaire du Pays de Pouzauges.

POUR MOTIVER VOS SALARIÉS :

- Plus avantageux qu'une prime.
- Un pouvoir d'achat supplémentaire, exonéré de charges sociales et d'impôts.
- La liberté de choisir et la possibilité de découvrir de nouvelles boutiques.
- Le soutien aux commerces de proximité.

POUR NOTRE TERRITOIRE :

- L'assurance d'une consommation locale en luttant contre l'évasion commerciale.
- Des retombées économiques pour les entreprises du Pays de Pouzauges.

Comment ça marche ?

1. Votre CE ou entreprise commande les chèques-cadeaux du Pays de Pouzauges
   02 51 57 14 23 - cheques.cadeaux@paysdepouzauges.fr - www.paysdepouzauges.fr
2. Les Chèques-Cadeaux du Pays de Pouzauges éditent vos chèques-cadeaux selon le montant de votre commande. Ils seront à retirer auprès de la Communauté de Communes ou expédiés à votre entreprise. (voir modalités auprès des Chèques-Cadeaux du Pays de Pouzauges).
3. Vous motivez vos salariés via le chèque-cadeau que vous pouvez offrir pour 11 évènements/an.
4. Votre CE ou entreprise bénéficie d'un avantage fiscal et votre salarié n'est pas imposé sur le montant du chèque-cadeau.
5. Vos salariés dépensent dans les magasins et entreprises du Pays de Pouzauges.

Conditions d'utilisation

1 - UTILISATION NON DÉTERMINÉE HORS ÉVÉNEMENT URSSAF

Pour les occasions de mon choix
(ex : fête du personnel, ancienneté, vacances, etc.)

OU

2 - UTILISATION DÉTERMINÉE - ÉVÉNEMENT URSAFF

Jusqu'à 171 € /an / salarié fixe par l'ACOSS.
Exonération de cotisations et de contributions sociales si le chèque-cadeau est attribué en relation avec les événements déterminés par la circulaire ACOSS et si le montant global des chèques-cadeaux et cadeaux en nature alloué à un salarié / an n'excède pas le seuil réglementaire (171 € en 2021).

UTILISATION DÉTERMINÉE ÉVÉNEMENTS URSSAF	Conditions d'exonération sous réserve de justificatif	Montant exonéré de charges sociales en 2021
Naissance	Le salarié bénéficiaire doit être concerné dans l'année civile par l'événement	**171 € / salarié / an**
Adoption		
Mariage, PACS		
Départ à la retraite		
Fête Sainte-Catherine	La salariée doit être âgée de 25 ans et célibataire dans l'année civile	
Fête Saint-Nicolas	Le salarié doit être âgé de 30 ans et célibataire dans l'année civile	
Fête des mères	Le salarié doit être parent	
Fête pères		
Noël des salariés	L'ensemble des salariés sont bénéficiaires	
Noël des enfants	Les enfants des salariés jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile	**171 € / enfant / an**
Rentrée scolaire	Les enfants des salariés ayant moins de 26 ans dans l'année civile sous réserve de justificatif de scolarité	